

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCATION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 13

VEILLE ÉDUCATIVE : PRISE EN CHARGE D'UN PARCOURS ÉDUCATIF

La Veille Educative, créée en 2006, met en place de multiples actions en faveur des jeunes de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité dans les domaines : scolaire, social, sanitaire ou culturel. Son objectif est de valider des parcours éducatifs élaborés par une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Au regard du montant de la subvention globale attribuée pour le PRE 2025 par les Services de l'État, la commission de l'équipe pluridisciplinaire a émis un avis favorable pour la prise en charge des frais relatifs à la mise en place des parcours éducatifs à destination des enfants et de leur famille, lorsque le quotient familial est compris entre la tranche 1 à 4.

Concernant les familles de quotient de niveau 5, il est envisagé par l'équipe pluridisciplinaire une étude individualisée permettant une prise en charge totale ou partielle.

Ainsi, la commission de l'équipe pluridisciplinaire de soutien réunie le **23 janvier 2026** propose de prendre en charge une partie des frais d'inscriptions pour :

5 dossiers concernant 8 enfants soit un montant global de 1 371,00€

Sur la base de ces éléments il est demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- **APPROUVER** cette décision,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global 1 371,00€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** cette décision,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global 1 371,00€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES